



Professions de Santé

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR

Conformément aux dispositions légales, la prescription doit permettre l'identification du prescripteur. A cet effet, outre les nom, prénom et signature du prescripteur, **elle doit comporter (1) :**

- son numéro RPPS,
- son numéro AM (également appelé numéro assurance maladie),
- ainsi que les codes à barres correspondants.

Numéro RPPS et numéro AM, à quoi servent-ils ?

- ☞ Le numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) est l'identifiant personnel du professionnel de santé. Délivré par le conseil de l'ordre, il est constitué de 11 chiffres qui resteront inchangés pendant toute sa carrière professionnelle.
- ☞ Le numéro AM (numéro FINESS pour un établissement) identifie la structure d'activité du prescripteur. Il comporte 9 caractères sous la forme :
 - 931----- (médecins), 934----- (dentistes) ou 935----- (sages-femmes) pour une activité libérale (n° AM),
 - 93 0----- pour une activité salariée au sein d'un établissement de soins (n° FINESS).
- ☞ Le n° AM et le n° RPPS sont complémentaires et indissociables.
- ☞ Le numéro RPPS ne se substitue pas au numéro assurance maladie.
- ☞ Ces numéros et codes à barre sont normés pour être reconnus par lecture scannée ou par douchettes.

Désormais, les chaînes de traitement informatique de l'Assurance maladie permettent de véhiculer le numéro RPPS. En conséquence, **à réception de ce Flash et dès lors qu'ils figurent sur l'ordonnance, les deux identifiants du prescripteur doivent être reportés sur votre facturation :**

- le numéro RPPS,
- et le numéro AM si le prescripteur est libéral ou le numéro FINESS de l'établissement de soins si le prescripteur est salarié.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- demandes liées à votre logiciel ☞ votre conseiller informatique service
- autres demandes ☞ votre délégué de l'assurance maladie
☞ ausedesps@cpam-bobigny.cnamts.fr

Arrêté du 10 août 2010 publié le 01 septembre 2010

Info du 22 décembre 2015
rpps ps prescrits



Des questions sur vos paiements, les droits de vos patients,
pour la commande de vos formulaires ou vos relevés d'honoraires ?

Ayez le réflexe Espace Pro

ASSURANCE MALADIE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CS 60300 - 93018 BOBIGNY CEDEX
www.ameli.fr